



Organisation
internationale
du Travail



UNHCR
L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés

PARTENARIAT OIT-HCR

Action conjointe pour le travail décent et des
solutions durables pour les réfugiés et autres
personnes déplacées de force



▲ © OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont des mandats et une expertise complémentaires pour aider les personnes déplacées de force à accéder au marché du travail, à des conditions de travail décentes et à une protection sociale adéquate, dans le cadre des efforts globaux déployés par les deux agences pour sauvegarder les droits de ces personnes et de soutenir les communautés qui les accueillent.



L'OIT et le HCR : aperçu des cadres institutionnels

Organisation internationale du travail (OIT)

Depuis sa création en 1919, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) travaille sur les aspects liés au travail dans la réponse aux réfugiés, reflétant ainsi son mandat constitutionnel visant à « la défense des intérêts des travailleurs employés dans des pays autres que le leur ». Au cours des dernières décennies, en raison de l'ampleur croissante des déplacements forcés et de leur durée prolongée, les stratégies d'intervention se sont de plus en plus axées sur la garantie de l'accès au travail décent, y compris la protection sociale et l'inclusion financière, tant pour les personnes déplacées de force que pour les communautés d'accueil.

Le travail de l'OIT dans ce domaine repose sur les quatre piliers de son Agenda du travail décent inclusif (création d'emplois, protection sociale, principes et droits fondamentaux au travail et dialogue social) et sur ses normes internationales du travail (NIT), notamment :

- ▶ La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2022, telle que modifiée ;
- ▶ La Recommandation de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017 (n° 205) ;
- ▶ La Convention de l'OIT sur les migrations pour l'emploi (révisée), 1949 (n° 97), qui s'applique également aux réfugiés ; et
- ▶ La Convention de l'OIT sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (n° 143), qui s'applique également aux réfugiés.

En outre, des orientations spécifiques sur la facilitation de l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail sont fournies dans :

- ▶ OIT, Principes directeurs sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail, 2016.



▲ © UNHCR/Jose Cendon

HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

Le HCR joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du mandat de protection internationale, d'assistance aux réfugiés et aux autres catégories de personnes ayant besoin d'une protection internationale, ainsi que la recherche de solutions durables à la situation critique des réfugiés et des personnes déplacées. Une responsabilité essentielle du HCR dans le cadre de son mandat consiste donc à superviser l'application de la [Convention de 1951 et du Protocole de 1967](#) relatifs au statut des réfugiés, ainsi que d'autres instruments internationaux et régionaux visant à protéger les réfugiés et les autres personnes nécessitant une protection internationale.

Dans ce contexte, le HCR plaide en faveur de l'élaboration de cadres législatifs et politiques pertinents, notamment en matière de travail décent. Ainsi, veiller à ce que les réfugiés aient la possibilité d'accéder à un travail décent et de participer aux économies locales fait partie intégrante du cadre international de protection des réfugiés et de solutions durables. Cela est reflété dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, ainsi que dans le Pacte mondial sur les réfugiés (2018), dans le cadre duquel le HCR a été chargé de jouer un rôle de catalyseur. Afin de soutenir le suivi et l'examen du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR coordonne également le [Forum mondial sur les réfugiés](#), qui a déjà eu lieu en 2019 et 2023, ainsi que d'autres réunions et rapports de haut niveau liés au Pacte.

Renforcer la collaboration : le protocole d'accord de 2016 et les plans d'action conjoints



L'OIT et le HCR facilitent l'accès au travail décent pour les réfugiés et autres personnes déplacées de force, tout en protégeant leurs droits et en soutenant les communautés qui les accueillent. Au fil des années, les deux agences ont collaboré sur diverses initiatives techniques, incluant le renforcement des moyens de subsistance par le développement d'entreprises, l'amélioration de l'accès au financement et l'extension de la protection sociale en matière de santé.

En 2016, cette collaboration a abouti à un protocole d'accord, définissant formellement la portée de la collaboration et l'engagement en sa faveur. Dans le cadre du protocole d'accord, trois plans d'action conjoints ont été élaborés en 2017, 2021 et 2023, afin d'opérationnaliser les domaines de coopération convenus et d'assurer une mise en œuvre efficace des initiatives.

Ce document met à jour la brochure conjointe de 2019 et complète le [Plan d'action conjoint OIT-HCR 2023-2025](#), le guide « ILO 101 Guide : Organizational values, policy areas, and key programmes and tools in refugee and other displacement contexts » (Guide introductif à l'OIT : Valeurs organisationnelles, domaines politiques, programmes et outils clés dans les contextes de réfugiés et autres déplacements), ainsi que le guide du HCR sur le partenariat avec l'OIT. Ces points saillants illustrent la valeur et l'impact de ce partenariat dans diverses zones géographiques et domaines thématiques.

Carte des interventions et de la coopération entre l'OIT et le HCR au niveau national et régional

Cette liste va au-delà des exemples de pays mentionnés dans le présent document et met en évidence les collaborations en cours et celles prévues.



- CAE** Communauté de l'Afrique de l'Est
- IGAD** Autorité intergouvernementale pour le développement
- MIRPS** Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones (Cadre régional global de protection et de solutions)
- R4V** Plateforme régionale de coordination inter-agences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela

Trois objectifs prioritaires de la collaboration institutionnelle

Le dernier Plan d'action conjoint OIT-HCR 2023-2025, issu de six consultations régionales conjointes entre l'OIT et le HCR tenues en 2022, décrit trois objectifs prioritaires complémentaires. Ces objectifs orientent les efforts communs de l'OIT et du HCR vers leur but partagé de renforcer la protection et de promouvoir l'accès à des opportunités de travail décent pour les réfugiés, les autres personnes déplacées de force et les communautés d'accueil :

OBJECTIF 1

Amélioration de la gouvernance de l'accès au marché du travail et au travail décent

OBJECTIF 2

Renforcement de la mise en œuvre des droits liés au travail décent

OBJECTIF 3

Accroissement des possibilités d'emploi, des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, des revenus et des moyens de subsistance

Les sections suivantes illustrent la manière dont ces objectifs communs sont poursuivis, en offrant un aperçu complet des efforts de collaboration actuels et en fournissant des exemples pratiques.

Légende de la collaboration

-  Collaboration au niveau national
-  Collaboration au niveau régional
-  Collaboration au niveau mondial

OBJECTIF 1

Amélioration de la gouvernance de l'accès au marché du travail et au travail décent

Le premier objectif de la collaboration entre les agences consiste à développer des cadres normatifs, politiques et réglementaires qui permettent un meilleur accès aux marchés du travail et au travail décent. À cette fin, les agences visent, entre autres, à :

- ▶ Soutenir la mise en œuvre du [Pacte mondial sur les réfugiés](#) ;
- ▶ Intégrer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes par le biais d'un suivi conjoint et de la production de connaissances ;
- ▶ Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements ; et
- ▶ Promouvoir des cadres mondiaux au sein des comités économiques régionaux et d'autres institutions et mécanismes régionaux.

Forum mondial sur les réfugiés 2023

Tous les quatre ans, le HCR coorganise le Forum mondial sur les réfugiés avec les États membres de l'ONU, soutenant les États et d'autres parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre des engagements, l'évaluation des progrès et l'identification des bonnes pratiques. L'OIT a collaboré étroitement avec le HCR et ses partenaires lors de la deuxième édition du Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenue en 2023. Les deux agences ont démontré leur engagement ferme en faveur de l'inclusion des réfugiés et de la garantie d'une meilleure protection ainsi que du respect des droits des réfugiés, des autres personnes déplacées de force et des communautés hôtes, à travers plusieurs engagements conjoints et multipartites.

- ▶ Engagement commun de l'ONU 2.0 sur l'inclusion des réfugiés
- ▶ Engagement sur l'inclusion économique et la protection sociale (l'OIT a été l'un des co-organisateurs techniques de cet engagement)
- ▶ Accélération et optimisation des approches nexus humanitaire-développement-paix dans les situations de déplacement forcé
- ▶ Engagement conjoint sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, contribuant à l'engagement multipartite visant à atteindre un taux d'inscription de 15 % d'ici 2030 pour élargir l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur et à l'autonomie
- ▶ Engagement sur la participation des réfugiés
- ▶ Engagement pour la protection des réfugiés et des migrants à risque ou victimes de la traite des êtres humains
- ▶ Engagement pour soutenir le travail avec, pour et par les jeunes dans les situations de déplacement



Examens du cadre juridique

Intégrer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à un suivi conjoint et à la production de connaissances

L'OIT et le HCR ont collaboré à un examen des **cadres politiques, législatifs et réglementaires nationaux**, développé par l'OIT dans le cadre de la mise en œuvre du programme PROSPECTS (« Partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil »). L'étude visait à soutenir l'établissement d'une base de référence sur les situations politiques dans les huit pays PROSPECTS - Kenya, Ouganda, Éthiopie, Soudan, Égypte, Jordanie, Liban et Irak - concernant l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail, à l'emploi, aux moyens de subsistance et aux opportunités de formation, y compris le travail autonome et le développement d'entreprises. Ces connaissances aident l'OIT et d'autres partenaires du monde du travail à promouvoir la protection et l'inclusion des réfugiés dans leur dialogue politique et leur soutien programmatique auprès des gouvernements et des employeurs. Les examens sont également intégrés à la plateforme de cartographie des droits du HCR (RiMAP), qui fournit des analyses juridiques et politiques sur un éventail plus large de droits.



Afrique australe : évaluation de l'accès des réfugiés au marché du travail

Intégrer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à un suivi conjoint et à la production de connaissances

Des évaluations de l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile et des réfugiés ont été réalisées au niveau national en Eswatini, au Malawi, en Afrique du Sud, en Zambie et au Zimbabwe, ainsi qu'un rapport comparatif portant sur ces pays. Une évaluation similaire sera lancée en Mauritanie. Une partie des éléments recueillis contribuera également à l'édition 2025 du rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) du HCR.



Irak

Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements

Dans le cadre du programme PROSPECTS, une collaboration et une consultation continues ont lieu avec les partenaires gouvernementaux locaux, les organisations de travailleurs et les employeurs concernant l'accès des réfugiés aux opportunités économiques et aux droits au travail. Ces efforts ont inclus la création de comités techniques au niveau des gouvernorats afin d'améliorer l'inclusion des personnes déplacées de force dans les projets d'amélioration des infrastructures et ainsi que pour renforcer les capacités des personnes déplacées à comprendre et à défendre leurs droits au travail. De plus, la fédération des industries et la chambre des métiers ont dispensé des formations sur les compétences pertinentes et les possibilités d'entrepreneuriat.



Plateforme régionale de coordination inter-agences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (R4V)

Promouvoir les cadres mondiaux au sein des comités économiques régionaux et d'autres institutions et mécanismes régionaux

La plateforme de coordination inter-agences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (R4V) a été créée par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en réponse au déplacement des réfugiés et des migrants du Venezuela en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'OIT et l'OIM co-dirigent le Secteur d'Intégration régionale de la R4V, qui répond à trois besoins principaux : les processus de régularisation, l'accès aux opportunités de subsistance à travers un travail décent, et la cohésion sociale entre les réfugiés et migrants et leurs communautés d'accueil dans la région. Les priorités et les besoins sectoriels, régionaux et nationaux sont présentés conjointement dans le Plan régional de réponse aux réfugiés et aux migrants et dans l'Analyse régionale des besoins des réfugiés et des migrants.



Processus de Quito

Promouvoir les cadres mondiaux au sein des comités économiques régionaux et d'autres institutions et mécanismes régionaux

Dans le cadre du processus de Quito dirigé par les États, l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont coordonné l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'intégration socio-économique des réfugiés et migrants vénézuéliens et de leurs communautés d'accueil. Cette stratégie a ensuite été évaluée et se trouve actuellement en cours de révision, sous la direction de l'OIT et du PNUD, avec le soutien du HCR et de l'OIM. La stratégie a également été présentée au Secteur de l'Intégration de la R4V pour approbation.



Cadre régional global de protection et de solutions régionales (MIRPS)

Promouvoir les cadres mondiaux au sein des comités économiques régionaux et d'autres institutions et mécanismes régionaux

Le MIRPS promeut la coopération régionale entre les pays d'origine, de transit et de destination pour un plus grand partage des responsabilités en matière de prévention, de protection et de solutions durables. La coopération entre l'OIT et le HCR dans le cadre du Groupe de travail sur les emplois et les moyens de subsistance du MIRPS depuis la fin de l'année 2022 a conduit à l'élaboration d'une stratégie régionale pour la reconnaissance des compétences par les États membres du MIRPS.¹ De plus, les deux agences ont contribué au renforcement des capacités des fonctionnaires des États membres en matière de gestion axée sur les résultats et de planification fondée sur le marché pour l'inclusion économique.

¹ Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique et Panama



▲ © UNHCR/Sebastián Viera



Processus Carthagène +40

Promouvoir les cadres mondiaux au sein des comités économiques régionaux et d'autres institutions et mécanismes régionaux

En 2024, le 40e anniversaire de la déclaration de Carthagène a été marqué par le travail des pays de la région pour parvenir à la Déclaration et au Plan d'action du Chili 2024-2034, adoptés en décembre 2024, qui servent de cadre à l'Amérique latine et aux Caraïbes pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Le processus de Carthagène +40 appelle à une protection et à des solutions globales le long des routes migratoires, en répondant aux besoins des personnes nécessitant une protection et une intégration. Le HCR, en tant que Secrétariat technique du Processus de Carthagène +40, a soutenu les consultations, les négociations et l'élaboration de la Déclaration et du Plan d'action du Chili 2024-2034. Parallèlement, l'OIT a fourni une assistance technique, promu le travail décent et partagé les bonnes pratiques en matière d'intégration socio-économique, de migration de la main-d'œuvre et de transition équitable. Les deux agences orientent leur soutien technique vers les gouvernements, les agences des Nations Unies, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les universités, la société civile, les organisations de réfugiés et d'autres acteurs du développement.



Autorité intergouvernementale pour le développement de l'Afrique de l'Est (IGAD) et Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

Promouvoir les cadres mondiaux au sein des comités économiques régionaux et d'autres institutions et mécanismes régionaux

Le HCR et l'OIT ont contribué à soutenir l'IGAD dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autosuffisance pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Cette collaboration vise à renforcer les opportunités économiques et la protection sociale dans les États membres de l'IGAD pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent.

Les agences tirent le meilleur parti de l'expertise du HCR en matière de protection des réfugiés et de l'accent mis par l'OIT sur le travail décent et la promotion des moyens de subsistance afin de plaider auprès de l'IGAD et de ses États membres pour la mise en place de cadres politiques favorables, le renforcement et la reconnaissance des compétences et un meilleur accès à l'emploi durable pour les populations déplacées et les communautés d'accueil. Ce partenariat reflète un engagement commun à transformer la réponse aux réfugiés, en passant d'une aide de base à des solutions économiques résilientes et à long terme qui favorisent l'autonomie et l'intégration, renforçant ainsi la stabilité et le développement dans la région.

En 2023, l'OIT et le HCR ont soutenu la Conférence ministérielle de haut niveau IGAD-CEA sur les solutions durables pour les réfugiés dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, qui a produit une déclaration finale faisant référence à l'engagement des États membres en faveur des Principes directeurs de 2016 sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail et de la Recommandation de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience de 2017 (n° 205), avec une section complète sur l'inclusion, axée sur l'investissement dans l'amélioration de l'accès au travail décent et aux diverses possibilités de subsistance pour les réfugiés, les rapatriés et ceux qui les accueillent afin de favoriser leur autonomie.



▲ © ITC/OIT/Marco Minotti

Centre international de formation de l'OIT

Depuis son lancement en 2020, l'OIT et le HCR collaborent étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre du cours du Centre international de formation de l'OIT sur l'accès au travail décent pour les réfugiés et autres personnes déplacées de force. Basé sur les Principes directeurs de l'OIT de 2016 sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail, les normes de l'OIT, d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme et les bonnes pratiques existantes, ce cours annuel offre des connaissances et des outils pratiques pour mettre en œuvre des mesures visant à faciliter l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail et à promouvoir des stratégies et des politiques d'emploi inclusives.

Le cours s'adresse à des participants provenant de ministères, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, d'organisations internationales, de la société civile et du monde universitaire. Il met particulièrement l'accent sur la participation des réfugiés, à la fois en tant que stagiaires et facilitateurs. Le cours est souvent proposé dans au moins deux langues et combine l'apprentissage en ligne et l'interaction présentielle pendant une semaine entière sur le campus du CIF-OIT à Turin.

OBJECTIF 2

Renforcement de la mise en œuvre des droits liés au travail décent

Le deuxième objectif est lié à un important travail de plaidoyer et de renforcement des capacités, qui comprend :

- ▶ L'amélioration de l'accès au travail décent et aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- ▶ La prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé ;
- ▶ La mise en œuvre de stratégies de protection sociale inclusives ; et
- ▶ Le développement des capacités des acteurs locaux à garantir le travail décent.



Colombie

Renforcer l'accès au travail décent et aux principes et droits fondamentaux au travail

Le HCR et l'OIT se sont associés pour protéger et promouvoir les droits des réfugiés et des travailleurs migrants en Colombie.² Cette collaboration vise à garantir à ces personnes l'accès à un travail décent et la prise de conscience de leurs droits en matière de travail. Les principales initiatives comprennent des campagnes de sensibilisation pour informer les réfugiés et les migrants de leurs droits et des services de soutien disponibles, dont une assistance juridique pour les aider à se familiariser avec les lois sur l'emploi et contribuer à obtenir des conditions de travail équitables. Elles incluent également des programmes de formation pour le renforcement de leurs capacités afin d'améliorer les compétences et l'employabilité, et des actions de plaidoyer auprès des autorités locales pour la mise en place de politiques favorisant l'inclusion des réfugiés et des migrants sur le marché du travail. Cet effort conjoint est destiné à promouvoir un environnement de travail plus inclusif et équitable, en vue de permettre à tous les travailleurs, quel que soit leur statut, de contribuer à la croissance économique de la Colombie et d'en tirer également profit.



Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT)

Prévenir et combattre la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé

Le HCR et l'OIT sont des membres clés du [Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes \(ICAT\)](#). Ce cadre leur permet d'initier des plaidoyers et la recherche conjoints visant la promotion des stratégies de prévention de la traite des personnes, y compris à des fins de travail forcé, ainsi que de protection des victimes. Cette collaboration met en évidence le pouvoir de la coopération interinstitutionnelle dans le traitement de ces questions cruciales liées aux droits de l'homme. À titre d'exemple, l'ICAT a lancé un [appel à l'action pour lutter contre la traite des personnes en temps de crise](#).

² Lanzamiento de la cartilla: Las personas refugiadas y migrantes trabajadoras tienen derechos en Colombia | ACNUR.



Protection sociale en santé

Mettre en œuvre des stratégies de protection sociale inclusives

Grâce à leur travail conjoint sur la protection sociale en santé, qui a débuté en 2012, l'OIT et le HCR ont identifié des opportunités pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de protection sociale de la santé. Des travaux sont en cours pour promouvoir l'inclusion des réfugiés en Égypte, en Éthiopie et au Kenya. En 2020, les deux agences ont élaboré des [orientations communes](#) sur l'évaluation de la faisabilité d'une telle intégration, qui sont désormais appliquées par les équipes locales de l'OIT et du HCR au niveau national. Les deux agences considèrent l'intégration des réfugiés dans les systèmes de protection sociale de la santé comme une première étape pour surmonter les obstacles à leur inclusion dans les systèmes de protection sociale de manière plus générale.



Irak

Mettre en œuvre des stratégies de protection sociale inclusives

Les efforts soutenus de plaidoyer de l'OIT ont abouti à l'adoption d'une nouvelle loi sur la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé en Irak. Cette législation réforme le système de sécurité sociale en élargissant la couverture et les prestations pour inclure les travailleurs de tous les secteurs, y compris les travailleurs informels, les travailleurs indépendants et les membres de la famille contribuant à la sécurité sociale. La loi introduit également des droits importants, tels que les allocations de maternité et de chômage, et prévoit des dispositions pour l'assurance maladie auprès de prestataires publics, coopératifs et privés. Dans le cadre du programme PROSPECTS, le HCR travaille en étroite collaboration avec l'OIT pour renforcer la protection sociale des travailleurs réfugiés, qui opèrent principalement dans le secteur privé informel, afin de garantir leur inclusion lors de la mise en œuvre de la législation.



Jordanie

Mettre en œuvre des stratégies de protection sociale inclusives

Dans le cadre du programme PROSPECTS et du projet Estidama++, l'OIT et le HCR collaborent pour renforcer la capacité de l'organisme de sécurité sociale jordanien (SSC) à s'engager efficacement auprès des communautés de réfugiés. Ces efforts ont inclus l'élaboration de directives techniques sur la rédaction de communications visant à informer les réfugiés sur leurs droits en matière de sécurité sociale, ainsi qu'à soutenir des sessions d'information conjointes avec des représentants de la SSC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps.



▲ © UNHCR/Colin Delfosse



Mauritanie

Desarrollar las capacidades de los actores locales para garantizar el trabajo decente

L'OIT et le HCR facilitent des projets économiques conjoints qui impliquent les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil, en encourageant la coopération et en promouvant la cohésion sociale, ciblant particulièrement les jeunes, pour réduire les risques de tension et de concurrence. Par exemple, le HCR a facilité l'identification des réfugiés par l'OIT et la mise en relation avec des partenaires. Le partenariat s'est élargi davantage pour inclure le renforcement de capacités de l'agence nationale pour l'emploi, des banques et des institutions de microfinance. Cela inclut le soutien à la formalisation en aidant les entreprises, la décentralisation des services de soutien des villes vers les zones rurales, et l'amélioration de l'accès au financement et à la protection sociale dans le secteur du bâtiment.

En outre, dans la zone du Hodh El Chargui, l'OIT et le HCR coordonnent conjointement le groupe de travail technique sur les moyens de subsistance et l'inclusion économique. Ce groupe discute et planifie des activités et des stratégies pour l'inclusion économique des réfugiés et de la communauté d'accueil, en collaboration avec d'autres agences des Nations unies, des ONG internationales, des entités gouvernementales et des organisations locales présentes dans la région.

Ces initiatives conjointes ont permis de développer des approches mieux intégrées et plus durables, conduisant à la création de marchés du travail plus inclusifs.



Pérou

Développer les capacités des acteurs locaux pour garantir un travail décent

La deuxième édition du Guide pour l'embauche de réfugiés et de migrants au Pérou (2024)³ a été lancée grâce à une initiative conjointe de TENT, du Ministère du travail du Pérou, du Projet d'inclusion économique (USAID/WOCCU), de [HIAS](#), d'Action contre la faim⁴, du HCR, de l'OIT (à travers les projets Lazos et CERALC) et de la Fondation panaméricaine pour le développement. Ce guide vise à informer le secteur privé sur les aspects juridiques, logistiques et pratiques de l'embauche de réfugiés et de migrants, ainsi que sur les défis et les solutions concernant leur intégration. Le guide présente également des études de cas et de bonnes pratiques d'entreprises ayant embauché avec succès des réfugiés et des migrants.



Moldavie

Développer les capacités des acteurs locaux pour garantir un travail décent

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Moldavie, comme d'autres pays européens, a connu un afflux important de réfugiés. L'activation de la Directive européenne de protection temporaire, ainsi que de dispositifs de protection similaires dans les pays non-membres de l'UE, a facilité un accès rapide des réfugiés aux droits et services, y compris l'accès au marché du travail. Le HCR et l'OIT ont collaboré en Moldavie, dans le cadre du [Plan de réponse aux réfugiés \(RRP\)](#) et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), afin de renforcer la capacité de l'Agence nationale pour l'emploi (NEA) à relever les défis en matière d'emploi auxquels sont confrontés les réfugiés. Cette collaboration vise à doter la NEA des outils nécessaires pour adapter ses services d'emploi, améliorant ainsi l'employabilité des réfugiés et soutenant leur intégration sur le marché du travail.

Le HCR et l'OIT travaillent également en étroite collaboration avec des partenaires locaux pour renforcer le système de référence, en veillant à ce que les réfugiés puissent accéder à des services de soutien essentiels, tels que la formation linguistique, l'orientation professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi. Ces initiatives visent à autonomiser les réfugiés, en leur permettant de devenir indépendants et de contribuer activement à l'économie plutôt que de dépendre de l'aide. Cette approche soutient les efforts plus larges de la Moldavie pour créer un développement durable et inclusif pour tous.

³ Un guide sur l'embauche des réfugiés et des migrants au Pérou est disponible en espagnol.

⁴ Le site web d'Action contre la faim au Pérou est disponible en espagnol.

OBJECTIF 3

Accroissement des possibilités d'emploi, des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, des revenus et des moyens de subsistance

Le troisième objectif se concentre sur la mise en œuvre de programmes et de projets conjoints visant à :

- ▶ Accroître la connaissance et le soutien aux interventions basées sur le marché, y compris l'Approche des Systèmes de Marché Inclusifs (AIMS) ;
- ▶ Promouvoir les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour les réfugiés et les communautés d'accueil ;
- ▶ Reconnaître et tirer parti des compétences et de l'expérience existantes des personnes déplacées de force ;
- ▶ Renforcer les programmes d'investissement à forte intensité d'emploi et d'autres initiatives visant à créer des emplois pour les jeunes, les réfugiés et les communautés d'accueil ; et
- ▶ Faciliter l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services financiers en augmentant les liquidités et l'assistance technique aux prestataires de services financiers, et en offrant une éducation financière et une formation commerciale à la population cible.



Approche des systèmes de marché inclusifs (AIMS)

Accroître la connaissance et le soutien aux interventions basées sur le marché, y compris l'approche des systèmes de marché inclusifs

L'AIMS a été développée en collaboration entre l'OIT et le HCR et, à ce jour, elle a été appliquée dans plus de 30 pays d'accueil de réfugiés, dont le Bangladesh, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Liban, la Mauritanie, le [Népal](#), le Niger, le [Pakistan](#), le Soudan et l'[Ouganda](#). Cette approche se concentre à la fois sur l'offre et la demande du marché du travail en identifiant et en développant des secteurs susceptibles d'accroître la quantité et la qualité des opportunités offertes aux réfugiés, et en renforçant les compétences et les capacités à la fois des réfugiés et des communautés d'accueil afin qu'ils puissent tirer parti des opportunités.



Cameroun

Accroître la connaissance et le soutien aux interventions basées sur le marché, y compris l'Approche des systèmes de marché inclusifs

Le projet « Autonomisation des femmes pour des économies résilientes et des communautés pacifiques dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun, où vivent des réfugiés », financé par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), a utilisé la méthodologie AIMS pour créer des opportunités de marché dans les chaînes de valeur du manioc et du maïs, qui ont été identifiées comme ayant un potentiel économique élevé dans les deux régions. Sur les 5 000 participants au projet, 65 % étaient des femmes et 50 % des réfugiés.

Les participants aux projets pour les réfugiés ont été sélectionnés à l'aide de la base de données d'enregistrement proGres du HCR. Plus de 2 850 réfugiés et membres des communautés d'accueil ont été formés à l'entrepreneuriat et à l'éducation financière à l'aide des outils de l'OIT. Ils ont également été formés à des compétences techniques, telles que la transformation du manioc et du maïs, la gestion des déchets agricoles et l'agroécologie. De même, environ 2 000 membres de coopératives ont été formés à l'aide des outils de l'OIT pour les coopératives.



Népal

Accroître la connaissance et le soutien aux interventions basées sur le marché, y compris l'Approche des systèmes de marché inclusifs

La collaboration en cours entre l'OIT et le HCR a permis le développement des chaînes de valeur de la pomme de terre, des légumes, de l'élevage porcin et de la volaille. Cette initiative a permis de relier les réfugiés dans la zone urbaine de Pokhara et la province de l'Est de Koshi aux fournisseurs de matériel et aux marchés de collecte, afin qu'ils puissent gagner leur vie de manière décente grâce à la production agricole. En utilisant la méthodologie AIMS, les agences ont mené une [étude approfondie](#) visant à développer et proposer des interventions pour aider les réfugiés et les membres des communautés d'accueil à accéder à des opportunités économiques et d'emploi décentes. Une [vidéo](#) qui présente les initiatives en cours de l'OIT et du HCR dans la province de Koshi, au Népal est disponible.



Ouganda

Promouvoir les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour les réfugiés et les communautés d'accueil

Le programme d'apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme en Ouganda, lancé dans le cadre du programme PROSPECTS, offre une formation structurée, sur le lieu de travail et en dehors, aux jeunes des communautés de réfugiés et d'accueil. Le Ministère du genre, du travail et du développement social veille au respect de la réglementation; l'association des hôteliers ougandais mobilise les employeurs et coordonne la formation sur le lieu de travail; et l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme de l'Ouganda dispense le programme d'études et certifie les apprentis. Le programme bénéficie du soutien du HCR pour la sélection des réfugiés participants. Depuis le lancement du programme, plus de 80 hôtels se sont engagés dans une formation sur mesure sur le lieu de travail, et 70 % du premier groupe de 95 apprentis en 2023 ont trouvé un emploi après avoir terminé leur formation de 12 mois. Un deuxième groupe de 200 apprentis a obtenu son diplôme en novembre 2024. Ce programme a prouvé son efficacité dans le développement de compétences pratiques et la création d'emploi pour les jeunes vulnérables, tout en renforçant les partenariats avec l'industrie et en attirant l'intérêt d'autres organisations de développement, et posant ainsi les bases de futurs investissements dans la formation professionnelle inclusive en Ouganda.



◀ En Ouganda, un candidat suit une formation en gestion hôtelière dans le cadre du programme d'apprentissage soutenu par PROSPECTS.
© OIT



Bangladesh

Promouvoir les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour les réfugiés et les communautés d'accueil

À Cox's Bazar, au Bangladesh, l'OIT et le HCR se sont associés pour promouvoir le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil. Leurs efforts ont pour but d'améliorer l'employabilité et la résilience économique des communautés d'accueil tout en renforçant les compétences transférables des réfugiés rohingyas. L'intervention se concentre sur les défis auxquels sont confrontés les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. En outre, grâce à la stratégie d'amélioration des compétences, des moyens de subsistance, de l'entrepreneuriat et des possibilités d'emploi par le biais du développement de la chaîne de valeur et du système de marché pour les communautés bangladaises de Cox's Bazar, le programme vise à apaiser les tensions entre les deux communautés et à stimuler la demande et l'offre de main-d'œuvre qualifiée, de travail décent et de bonnes pratiques en matière de travail.



◀ Une femme qui fabrique des meubles en bois dans le camp de réfugiés de Cox's Bazar. © OIT



Jordanie

Reconnaître et tirer parti des compétences et de l'expérience des personnes déplacées de force

Le projet « Reconnaissance des acquis de l'expérience » de l'OIT soutient les travailleurs syriens et jordaniens en Jordanie en validant leurs compétences existantes, en leur offrant un accompagnement et une accréditation formelle. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du programme PROSPECTS financé par le gouvernement des Pays-Bas, aide les travailleurs, y compris les réfugiés, à obtenir des licences professionnelles et à accéder à de meilleures opportunités d'emploi. Il favorise l'inclusion sociale, répond aux pénuries de compétences et facilite la transition vers l'emploi formel. Plus de 1 000 travailleurs se sont inscrits et nombre d'entre eux ont obtenu des certifications dans divers métiers du bâtiment.



Irak

Développer les programmes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre et d'autres initiatives afin de créer des emplois pour les jeunes, les réfugiés et les communautés d'accueil

Dans le cadre du programme PROSPECTS, l'OIT collabore étroitement avec le HCR afin d'accroître les possibilités d'emploi pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les communautés d'accueil en réalisant des programmes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre. Dans le cadre d'un effort conjoint visant à créer des emplois verts, à promouvoir le reboisement et à réhabiliter les systèmes d'irrigation publics pour soutenir l'agriculture, plus de 1 300 emplois à court terme ont été créés pour les Irakiens locaux, les PDI et les réfugiés à Dohuk entre 2019 et 2024. Notamment, 30 % de ces opportunités d'emploi étaient réservées aux femmes. Le projet s'est concentré sur l'amélioration des infrastructures locales en utilisant des méthodes basées sur les ressources locales tout en promouvant le travail décent.



Inclusion financière

Faciliter l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services financiers en augmentant les liquidités et l'assistance technique aux prestataires de services financiers et en offrant une éducation financière et une formation commerciale à la population cible

L'OIT et le HCR collaborent à la mise en place de l'« Initiative d'accès financier pour les réfugiés (FAIR) », un mécanisme destiné à soutenir les prestataires de services financiers (PSF) qui sont prêts à étendre leurs produits financiers aux réfugiés, mais qui manquent de liquidités et d'assistance technique. À cette fin, la facilitation vise à catalyser le capital d'emprunt provenant des investisseurs à impact et des donateurs, tout en offrant des services financiers et non financiers aux réfugiés et aux communautés d'accueil. De plus, une assistance technique sera fournie aux PSF pour les aider à adapter leurs produits afin de répondre aux besoins financiers des réfugiés et des personnes déplacées de force.

En outre, les agences ont conjointement promu l'inclusion financière des personnes déplacées de force lors de la Semaine européenne de la microfinance en novembre 2024 en organisant des événements clés sur l'accès des réfugiés au financement. Les deux agences ont participé à une session plénière intitulée « Faire progresser l'inclusion financière pour les réfugiés et les personnes déplacées de force », qui visait à sensibiliser aux opportunités, aux défis et aux meilleures pratiques en matière d'inclusion financière des réfugiés. L'événement a également mis en évidence l'intérêt commercial pour les investisseurs, les prestataires de services financiers et les acteurs du développement. Par ailleurs, la conférence a appelé à l'action par le biais de partenariats multipartites, en abordant les obstacles restants et en proposant des recommandations pour les surmonter.



Inclusion financière en Amérique latine

Faciliter l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services financiers en augmentant les liquidités et l'assistance technique aux prestataires de services financiers et en offrant une éducation financière et une formation commerciale à la population cible

Le HCR et l'OIT travaillent ensemble pour améliorer l'éducation financière et l'inclusion financière des réfugiés et des déplacés à l'intérieur de leur pays, notamment par l'accès à des services et produits financiers. Par exemple, l'OIT a dispensé des cours d'éducation financière à 800 personnes déplacées de force au Honduras, au Costa Rica et au Mexique, axés sur l'intégration des personnes dans les systèmes et les marchés financiers, avec le soutien des partenaires locaux du HCR. Au Costa Rica, l'OIT a évalué l'état de l'éducation financière et a développé une stratégie de plaidoyer appropriée pour réduire les obstacles à l'inclusion financière des personnes déplacées de force. Au Mexique, un protocole d'accord a été signé avec le secteur financier pour améliorer l'accès aux services bancaires pour les réfugiés, remédiant ainsi à l'un des principaux obstacles rencontrés par les réfugiés dans l'accès au marché du travail.

PROSPECTS: Partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil



▲ © OIT/Elisa Oddone

Dans le cadre du « Partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil » (PROSPECTS), financé par le gouvernement des Pays-Bas, le HCR et l'OIT, en collaboration avec l'UNICEF, la Banque mondiale et la Société financière internationale, mettent en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès au travail décent, à l'éducation et à la protection pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans huit pays, à savoir la Jordanie, le Liban, l'Irak et l'Égypte au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que le Kenya, l'Ouganda, le Soudan et l'Éthiopie en Afrique de l'Est.

Grâce au Fonds d'Opportunités PROSPECTS, les deux agences explorent également deux nouveaux domaines d'intervention :

Économie numérique

Grâce au projet du [Fonds d'Opportunités](#) « Promotion, inclusion et protection des réfugiés et des communautés d'accueil dans l'économie des petits boulots », l'OIT et le HCR créent des voies d'accès pour les réfugiés et les communautés d'accueil aux emplois et moyens de subsistance basés sur le numérique. Le projet teste des solutions politiques et programmatiques innovantes pour améliorer les conditions de travail, renforcer les compétences numériques orientées vers le marché, développer les capacités des parties prenantes et mitiger les risques associés, afin de construire une économie numérique plus inclusive.



Engagement des jeunes et participation significative

Grâce à l'initiative « Promouvoir l'engagement des jeunes et leur participation significative », PROSPECTS a également joué un rôle crucial dans la résolution des défis liés à l'emploi des jeunes dans les contextes de déplacement forcé, tout en promouvant l'engagement significatif des jeunes réfugiés et des communautés d'accueil. Des programmes conjoints renforcent la sensibilisation des jeunes à leurs droits au travail et offrent une formation à la recherche d'emploi et un soutien à l'entrepreneuriat pour les jeunes réfugiés, encourageant ainsi des moyens de subsistance durables et les intégrant dans le marché du travail. De plus, des mécanismes ont été mis en place pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations et de contribuer à la programmation, garantissant ainsi qu'ils jouent un rôle actif dans les initiatives qui affectent leur vie.



Organisation
internationale
du Travail



UNHCR
L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés

PARTENARIAT OIT-HCR

Action conjointe pour le travail décent et des solutions durables pour les réfugiés et autres personnes déplacées de force

L'élaboration du document, coordonné par Livia Husmann, Officier technique junior en Migration de crise, et Héloïse Ruadel, Spécialiste technique principale en Migration de crise dans la branche Migration du travail de l'OIT, ainsi que Nada Omeira, Responsable des moyens de subsistance et de l'inclusion économique, Division de la résilience et des solutions au HCR, a été réalisé à travers un processus hautement itératif et collaboratif impliquant plus de 60 membres du personnel des deux organisations, répartis entre les bureaux nationaux, les niveaux régionaux et les sièges. Sa production, y compris la rédaction et la conception, a été rendue possible grâce au soutien généreux de ILO PROSPECTS.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

OIT

migrant@ilo.org

UNHCR

livelihoods@unhcr.org

Publié : Février 2025